

Attestation

à insérer dans tous les formulaires de demande d'aide au titre du règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 21 février 2019.

J'atteste sur l'honneur :

- **A) avoir perçu** (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » **entreprise** (en référence au règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019) :

| Intitulé de l'aide | Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) ¹ | Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) | Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) |
|--|---|---|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total (A) des montants d'aides <i>de minimis</i> entreprise déjà perçus | | Total (A) = | € |

Inscrire également dans ce tableau les aides *de minimis* entreprise considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative paragraphe 2).

- **B) avoir demandé mais pas encore reçu** la décision correspondante ni le paiement relatifs à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » **entreprise** (en référence au règlement (UE) (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019) :

| Intitulé de l'aide | Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) ¹ | Date de la demande | Montant demandé |
|--|---|--------------------|-----------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total (B) des montants d'aides <i>de minimis</i> entreprise déjà demandés mais pas encore reçus | | Total (B) = | € |

- **C) demander, dans le présent formulaire**, une aide relevant du régime « *de minimis* » **entreprise** (règlement (UE) :

| | | |
|---|-------|---|
| Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire | (C) = | € |
|---|-------|---|

| | | |
|--|----------------------|---|
| Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond <i>de minimis</i> entreprise | (A)+(B)+(C) = | € |
|--|----------------------|---|

Si la somme totale des montants d'aides « *de minimis* » entreprise perçus et demandés [(A)+(B)+(C)] excède 20 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Cocher la case correspondant à votre situation :

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir perçu d'aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlements *de minimis* agricole, *de minimis* pêche ou *de minimis* SIEG)

J'ai reçu ou demandé mais pas encore reçu des aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlements *de minimis* agricole, *de minimis* pêche ou *de minimis* SIEG). **Dans ce cas je complète également l'annexe 1 bis.**

Date et signature

¹ **Attention** : le règlement (UE) (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019 : prévoit que le plafond de 20 000 € d'aides *de minimis* entreprise doit être calculé par « entreprise unique ». Une « entreprise unique » se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations précisées dans la notice explicative jointe à cette annexe (paragraphe 3).